Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le 04/08/2020
ID : 083-248300493-20200723-C_2020_101-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

DRACÉNIE PROVENCE VERDON agglomération

C_2020_101

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 23 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt , le vingt trois juillet à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Président, Maire de Draguignan.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Environnement

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	65

Objet de la délibération:
Candidature pour le portage de l'animation Natura 2000 - Demande de subvention auprès de l'Etat et du FEADER

PRÉSENTS :
Richard STRAMBIO, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES, Daniel MARIA, Alain CAYMARIS, Serge BALDECCHI, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Albert DAVID, Christophe CARRIERE, Karine ALSTERS, Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR, Nathalie PEREZ-LEROUX, Nadine DECARLIS, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Georges ROUVIER, Christine PREMOSELLI, Michel PONTE, Danielle ADOUX-COPIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Stéphan CERET, Lisa CHAUVIN, Nicolas DATCHY, Cédric DUBOIS, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Marie-Christine GUIOL, Grégory LOEW, Marie-José MAUREL, Thierry MENARD, Jean-Bernard MIGLIOLI, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Pierre PENEL, Thierry PESCE, Olivier POMMERET, Marie Laure TORTOSA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

REPRÉSENTÉ(S) :
Stella ACCIARI pouvoir à Francine FIORINI, Christine CHALOT-FOURNET pouvoir à Nathalie GONZALES, René DIES pouvoir à Jean-Bernard MIGLIOLI, Jean-Yves FORT pouvoir à Sylvie FRANCIN, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Liliane BOYER, Philippe ROUX pouvoir à Valérie MARCY, Régis ROUX pouvoir à Claude PIANETTI, Jean-Pierre SOUZA pouvoir à Sophie DUFOUR

ABSENT(S) :
Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard CHILINI

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le 04/08/2020
ID : 083-248300493-20200723-C_2020_101-DE

Les sites Natura 2000 FR9301620 « Plaine de Vergelin - Fontigon, Gorges de Châteaudouble, bois des Clappes », FR9301625 « Forêt de Palayson, Bois du Rouet » et FR9012014 « Colle du Rouet » couvrent une superficie de 12 600 ha répartis sur 11 communes : Châteaudouble, Ampus, Callas, La Motte, Le Muy pour le territoire de Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVA), Saint-Paul-en-Forêt, Bagnols-en-Forêt, Seillans, Fayence pour la Communauté de communes du « Pays de Fayence », Roquebrune-sur-Argens et Puget-sur-Argens pour la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM).

Dracénie Provence Verdon agglomération a rédigé les Documents d'Objectifs pour ces sites Natura 2000 de 2009 à 2012 et assuré l'animation de la démarche depuis 2012.

Les conventions d'animation en cours devaient arriver à échéance le 30 mai 2020, mais compte tenu de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19, des avenants prolongeant la période d'animation jusqu'au 30 septembre 2020 ont donc été signés afin de finaliser les actions qui ont été interrompues pendant le confinement et de réunir les COPIL Natura 2000.
Dans la continuité de cette démarche communautaire engagée pour Natura 2000 et de ses ambitions de développement durable, Dracénie Provence Verdon agglomération souhaite renouveler son portage de la mission d'animation des 3 sites Natura 2000 afin d'assurer la mise en œuvre des actions listées au DOCOB et de celles définies lors de la Réunion de Cadrage Préalable à l'Animation du 9 janvier 2020.

Le financement prévisionnel État/ FEADER est au maximum de 153 000€ sur 3 ans (47 % État et 53 % FEADER), afin de couvrir les dépenses liées à l'animation de ces 3 sites.

Au sein de Dracénie Provence Verdon agglomération, le poste de chargé de mission Natura 2000 est dédié à 50% de son temps (1/2 ETP) à l'animation du site FR 9301620 « Plaine de Vergelin-Fontigon, Gorges de Châteaudouble, bois des Clappes » et à 50% (1/2 ETP) à l'animation des sites FR9301625 « Forêt de Palayson, Bois du Rouet » et FR9312014 « Colle du Rouet ».

Le plan de financement de l'opération présenté ci-dessous mentionne son coût estimé au maximum à 153 000€ HT, la participation des co-financeurs à hauteur de 100 % et l'inscription de cette dépense au budget.

Objet de la dépense / Financement	FR9301620 « Plaine de Vergelin-Fontigon, Gorges de Chateaudouble, bois des Clappes »	FR9301625 « Forêt de Palayson, Bois du Rouet » et FR9312014 « Colle du Rouet »	TOTAL
Prestation de service et Frais de sous-traitance (études, communication , sensibilisation…)	13 000 €	17 000 €	30 000 €
Dépenses de rémunération	60 000 €	60 000 €	120 000 €
Dépenses de formations	1 500 €	1 500 €	3 000 €
TOTAL	74 500 €	78 500 €	153 000 €

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le 04/08/2020
ID : 083-248300493-20200723-C_2020_101-DE

En conséquence, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver le plan de financement de l'opération présenté ci-dessus,
- proposer Dracénie Provence Verdon agglomération au rôle d'animatrice des sites suivants, pour la période 2020-2023, lors de la prochaine réunion du comité de pilotage :
 - FR9301620 « Plaine de Vergelin, Fontigon, Gorges de Châteaudouble, bois des Clappes»,
 - FR9301625 « Forêt de Palayson, Bois du Rouet »,
 - FR9012014 « Colle du Rouet »,
- autoriser Dracénie Provence Verdon agglomération à déposer la demande de subvention pour l'animation des sites, selon les modalités fixées par l'appel à propositions publié par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (opération 7.6.3 du programme dedéveloppement rural de la région « Sud PACA » 2014-2020), sous réserve que Dracénie Provence Verdon agglomération soit désignée comme structure animatrice par le comité de pilotage des sites Natura 2000 :
 - FR9301620 « Plaine de Vergelin, Fontigon, Gorges de Châteaudouble, bois des Clappes »,
 - FR9301625 « Forêt de Palayson, Bois du Rouet »,
 - FR9012014 « Colle du Rouet »,
- autoriser le Président à signer les deux conventions cadres et financières avec l'État et le FEADER relatives à l'animation des sites concernés, ainsi que tout document lié à cette procédure,
- autoriser le Président à assurer l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Richard STRAMBIO



Président
Maire de Draguignan

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.